

Image not found or type unknown



Droit pénal spécial : la diffamation

Actualité législative publié le **16/07/2024**, vu **212 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Droit pénal spécial : la diffamation

Vous estimez qu'une parole, un écrit ou une publication dans un journal ou sur internet porte **atteinte à votre honneur** ?

Vous pouvez **porter plainte**, car la diffamation est punie par la loi. Les sanctions sont plus lourdes si la diffamation est publique, si elle vise des autorités publiques et si elle a un caractère raciste ou discriminatoire.

Nous vous présentons les informations à connaître.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079>